



PAYSANS DE NATURE : DOCUMENT FONDATEUR

Ce document décrit l'origine, l'objectif et les valeurs du projet et de l'association Paysans de nature. Il est un préambule à l'adhésion à l'association, et à la signature des chartes et conventions qui lient l'association, les paysans et les organisations chargées de la mise en œuvre du projet en région ou dans les territoires.

D'OÙ VIENT LE PROJET PAYSANS DE NATURE

Le déclin de la biodiversité et sa perception

La biodiversité qu'on appelait "commune" ou "ordinaire" connaît aujourd'hui en France une érosion très forte, surtout en zone agricole. Les politiques de protection de la nature ont obtenu, jusqu'à présent, des résultats sur les espèces et les espaces remarquables, mais sont insuffisantes dans les autres espaces agricoles.

Le déclin de la biodiversité est un des indicateurs de la mauvaise santé des territoires, alors qu'elle est une chance pour faire évoluer nos modèles de développement, tant vis à vis des ressources qu'elle nous apporte, que comme patrimoine commun des habitants des territoires, qui sont, en France, attachés à leurs racines et leurs paysages. Cette dimension patrimoniale fait partie des ressorts pour une mobilisation collective, afin de défendre les richesses d'un territoire.

La place de la biodiversité dans les questions environnementales

La biodiversité reste la grande absente des débats environnementaux.

Une étude sociologique¹ menée auprès d'adhérents d'associations de type AMAP en Pays de la Loire, sur leur sensibilité à la biodiversité sauvage, montre que c'est une notion qui reste assez confuse et que seul l'échange d'informations permanent entre naturalistes, consommateurs et producteurs sur la question permet de faire grandir l'intérêt commun pour ce patrimoine.

Si la biodiversité n'est pas une priorité pour la population française², on constate en revanche que les approches globales environnementales sont de mieux en mieux prises en compte. Chacun perçoit qu'il y a un lien entre le réchauffement climatique, la perte de biodiversité, nos modes de consommation, la santé, l'agriculture, etc. D'ailleurs, la plupart des travaux de recherche sur la conservation de la nature concluent en faveur d'approches systémiques, interdisciplinaires.

Les politiques agricoles et environnementales

Celles et ceux qui s'intéressent à l'évolution des territoires ruraux ne peuvent que constater l'inefficacité des politiques agricoles successives pour lutter contre l'érosion de la biodiversité.

-
- 1 Bernardin C., 2016. *Engagement dans des démarches conciliant agriculture et biodiversité : étude d'adeptes d'une alimentation durable. L'influence des relations producteurs-mangeurs dans trois territoires aux dynamiques agri-alimentaires différentes*. Rapport de fin d'études, ESA d'Angers, 103 p.
 - 2 Chansigaud V., 2017. *Les français et la nature : Pourquoi si peu d'amour ?* Actes Sud, 192 p.

Les politiques agricoles et de développement économique sont beaucoup plus puissantes que celles de protection de l'environnement, et ne sont plus en accord avec les attentes de la société.

Étant donné que la surface agricole représente au moins 50% de la surface du territoire français et que la moitié des terres agricoles va changer de main dans les 10 ans à venir, le renouvellement des générations d'agriculteurs est à la croisée de tous les enjeux de société actuels.

Le mode de renouvellement et le profil des agriculteurs gestionnaires de nos territoires sont donc les facteurs clés de l'avenir de la biodiversité en zone rurale.

LES OBJECTIFS DU PROJET ET DE L'ASSOCIATION

Dans ce contexte, l'objectif du projet *Paysans de nature* est de participer à créer de nouveaux espaces naturels agricoles "protégés", par l'installation de nouvelles paysannes et de nouveaux paysans pour qui la défense de la vie sauvage, sous toutes ses formes, est une préoccupation prioritaire.

En d'autres termes, il s'agit de multiplier les surfaces à vocation écologique en zone agricole, en favorisant l'installation d'agricultrices et d'agriculteurs qui seront acteurs de la restauration et de la défense de la vie sauvage.

Le projet s'inscrit dans une démarche de montée en compétences collective et souhaite :

- inscrire les actions concrètes dans des petits territoires (où "les gens se connaissent") ;
- accompagner les paysans motivés pour devenir acteurs de la restauration de la biodiversité ;
- promouvoir les expériences agricoles d'excellence biodiversité et les réussites économiques ;
- impliquer les habitantes et habitants des territoires. L'agriculture et la biodiversité sont en effet à la croisée d'enjeux vitaux, elles ne doivent plus être le monopole des responsables agricoles et des experts de la biodiversité ;
- former les citoyens, paysans ou non, pour qu'ils s'approprient la thématique de la biodiversité, pour sa valeur identitaire et patrimoniale, en particulier ses liens avec les autres thèmes environnementaux et socio-économiques.

LES OUTILS DU PROJET PAYSANS DE NATURE

Bien que des travaux d'inventaires naturalistes et de conseils de gestion puissent être réalisés, il ne s'agit pas du cœur du projet, qui vise surtout à développer les espaces naturels agricoles protégés par l'installation paysanne.

Les organisations environnementales et gestionnaires d'espaces naturels qui portent le projet dans les territoires sont donc invitées à dépasser leur rôle d'experts et de conseillers biodiversité, en cherchant à valoriser et à multiplier les installations paysannes favorables à la biodiversité.

Les principaux outils qui ont été utilisés jusqu'à présents sont les suivants :

- Faire du lien avec les organisations et associations citoyennes qui s'intéressent à l'alimentation saine, locale et bio et donc à l'installation agricole, en y parlant de biodiversité sauvage ;
- Susciter de nouvelles vocations : il s'agit d'intéresser de nouvelles catégories sociales (étudiants en écologie et en agronomie, personnes en reconversion professionnelle...) au métier d'agriculteur, grâce à une manière différente de le présenter. A cet égard, nos réseaux sont des lieux de communication très intéressants pour montrer un autre visage du métier et commencer à appréhender quelques réalités actuelles de la profession. En d'autres termes, l'accueil de stagiaires dans les fermes est une occasion de dire à des étudiants "le métier de paysan est une des voies professionnelles de la protection de la nature" ;
- Faire du lien avec les organisations professionnelles dont l'installation est le métier (ADEAR, CIAP, CIVAM, GAB, Chambres d'agriculture) pour capitaliser les informations (fermes à reprendre, porteurs de projet), et pour y parler de biodiversité ;
- Faciliter l'accès au foncier : les organisations environnementales pratiquent parfois la gestion d'espaces protégés, les gestionnaires d'espaces naturels la pratiquent tous les jours. Les espaces naturels et leurs alentours sont des lieux privilégiés pour encourager des installations paysannes avec des porteurs de projets volontaires pour la défense de la vie sauvage ;
- Faciliter l'accès au capital financier : en acquérant une partie du foncier (par la mobilisation de fonds publics ou privés) et/ou en mobilisant leurs réseaux pour l'épargne solidaire, les organisations environnementales et gestionnaires d'espaces naturels peuvent aussi favoriser l'émergence de projets agricoles vertueux ;
- communiquer sur l'efficacité pour la biodiversité de l'installation de paysans défenseurs de la vie sauvage (auprès de tous les publics et dans tous types de manifestations, qu'il s'agit d'évènements festifs, de rencontres agro-écologiques, de colloques naturalistes, de marchés, de sortie nature dans les fermes...).

LES 2 CHARTES D'ENGAGEMENT DES PAYSANS

Pour atteindre ce double objectif d'installation paysanne et de conservation de la nature, les fondateurs du projet *Paysans de nature* s'appuient sur 2 réseaux, co-animés par des organisations environnementales et des paysans, et dont les rôles et fonctionnements sont décrits dans deux chartes distinctes :

- le réseau des fermes signataires de la charte Paysan de nature, qui considèrent que leur ferme est un espace à vocation conservatoire. Ils font de la défense de la vie sauvage un axe prioritaire de leur ferme. Ils ont généralement (mais pas obligatoirement) des connaissances naturalistes et en écologie, ce qui les rend autonomes en termes de choix de gestion d'espaces naturels, d'accueil de stagiaires et d'animation de sorties nature (entre autres). De ce fait, ce réseau peut être formateur du second sur les questions de gestion d'espace naturel et

d'accueil de la biodiversité sauvage. Ces fermes sont des fermes de référence en matière d'accueil de la biodiversité.

- le réseau des fermes signataires de la charte Paysan engagé pour la biodiversité, qui sont avant tout des producteurs, mais qui souhaitent particulièrement s'engager pour favoriser la biodiversité (au-delà des cahiers des charges habituels). Ils participent, comme les paysans de nature, à la dynamique d'installation paysanne pour créer de nouveaux espaces protégés.

Ce sont les agriculteurs eux-mêmes qui déterminent la charte qu'ils signent, avec l'appui de l'organisation locale qui les accompagne. La majorité des actions sont communes aux deux réseaux.

MODALITÉS DE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU

Le terme *Paysans de nature* a fait l'objet d'un dépôt de marque à l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle). Le réseau, créé par la LPO Vendée et la LPO Pays de la Loire, a vocation à intégrer d'autres structures dont la défense de la biodiversité sauvage est l'objectif principal.

Rejoindre le réseau lorsqu'on est paysan

Les paysans, après avoir pris connaissance des documents et des statuts de l'association, adhèrent à celle-ci et prennent contact avec une organisation environnementale (ou agricole) locale, chargée de développer les actions dans leur territoire.

En cas d'absence d'organisation volontaire, et dans l'attente d'en trouver une, ils signent un document d'engagement avec l'association *Paysans de nature*, au travers duquel ils s'engagent à rechercher une organisation.

La signature de l'une des deux chartes (*Paysan de nature* ou *Paysan engagé pour la biodiversité*) est tripartite, entre la ferme concernée, l'organisation locale chargée de l'animation territoriale et l'association Paysans de nature.

Les paysans peuvent à tout moment se retirer du réseau *Paysans de nature* et demander à l'organisation locale qui les accompagne et à l'association *Paysans de nature* de retirer leur ferme des différents supports de communication.

Dans l'esprit de la progression collective, les paysans déjà membres des réseaux peuvent proposer à de nouveaux paysans d'y rentrer.

Rejoindre le réseau lorsqu'on est une organisation environnementale

Le réseau est constitué d'organisations de niveau régional et d'organisations de niveau local.

Le niveau régional est chargé de la cohésion du projet en région, de la promotion et du déploiement, en lien avec les organisations locales, notamment pour la recherche de financements.

Le niveau local est chargé de la mise en œuvre des actions dans les territoires. Les organisations locales sont principalement des organisations de protection de l'environnement, des gestionnaires d'espaces naturels, dont la compétence peut être départementale mais dont l'action sera localisée dans des territoires particuliers.

Cette organisation est formalisée par la signature de conventions :

- des conventions bi-partites entre les organisations de niveau régional et l'association Paysans de nature ;
- des conventions tri-partites entre les organisations de niveau local, de niveau régional et l'association Paysans de nature.

Chaque organisation régionale ou locale souhaitant conventionner adhère à l'association Paysans de nature, respectivement dans les collèges 1 et 2.

Ce sont les organisations locales qui signent les chartes d'engagement avec les paysans (et l'association paysans de nature)

Dans l'esprit de la progression collective, les organisations déjà membres des réseaux peuvent proposer à de nouvelles organisations d'y rentrer, et proposer à des paysans d'y entrer.